

## GUILLAUME DE NOGARET

Guillaume de Nogaret a constitué une très vaste Seigneurie en Vaunage qui va de Beaucaire à la mer et dont les trois principaux centres sont Marsillargues, Calvisson et Manduel.... Il est une personnalité inséparable du roi Philippe IV le Bel. On le connaît par sa vie publique et surtout par rapport aux affaires qui ont défrayé la chronique de son époque : la fameuse « gifle » qui aurait provoqué la mort du pape Boniface VIII à Anagni et... l'opération policière d'envergure sans précédent qui a conduit à l'arrestation des Templiers.

Qui est Guillaume de Nogaret ?

On dit qu'il serait né à St Félix-Lauragais (**près de Castelnaudary**).

Le nom de « Nogaret » équivalait à « Nogarède » ou « Nougarede » ce qui signifie « noyeraie ». (*Le sceau de Guillaume de Nogaret porte pour armes « un noyer de sinople en champ d'argent »*).

Était-il petit-fils de cathare ?

La supposition est très louable puisque St Félix-Lauragais a vu la réunion des Cathares et un synode porte le nom de « *Synode de St Félix* » et de toute façon la région était bien connue pour être acquise à cette religion.

Le registre d'un inquisiteur fait aussi mention d'un certain Raymond de Nogaret mais rien ne laisse supposer que c'était un parent car de son enfance on ne connaît rien.

On commence à trouver sa trace à Montpellier en 1287 : signature sur un acte du 19 juin 1287 qui confirme des privilèges à la ville de Montpellier par le roi de Majorque.

On pense que Guillaume de Nogaret a étudié le droit, peut-être à Bologne mais sa trace se retrouve à l'université de Montpellier où il est professeur de droit romain<sup>1</sup>.

Son travail a consisté à l'enseignement du droit et à conseiller divers « clients » comme par exemple l'évêque de Maguelone, le roi de Majorque et aussi Le roi Philippe IV le Bel puisque l'on trouve sa signature lors du rachat de la part du roi de la ville de Montpellier par l'évêque de Maguelone.

On sait qu'il était propriétaire d'une maison à Montpellier et qu'il administrait une excellente propriété à Marsillargues avec le droit d'en percevoir des revenus du temps de ses fonctions montpelliéraines.

Il est possible qu'il ait exercé ces fonctions d'enseignant et de conseiller jusqu'en 1293.

Sa carrière.

1293 c'est l'année où il entre au service du roi de France pour devenir juge-mage de la sénéchaussée de Beaucaire-Nîmes. Les registres permettent de le retrouver deux ans dans cette fonction.

Il s'agissait à l'époque de la plus grande sénéchaussée de France<sup>2</sup>.

Le Sénéchal était un officier local de l'administration royale. Il était nommé, gagé et pouvait être révoqué par le roi qui lui donnait la mission d'administrer une région avec en particulier des fonctions judiciaires et financières. Des règles étaient établies, surtout depuis St Louis afin que ce ne soit pas une charge héréditaire (*comme les comtes*) et le Juge-mage venait dans la hiérarchie immédiatement après le sénéchal, lui aussi nommé par le roi.

Le Sénéchal lui déléguait, en général, ses pouvoirs de justice pour se consacrer à l'administration et au domaine militaire.

Ce n'était pas un travail très facile.

En ces temps, on sortait de l'époque seigneuriale et la justice se partageait entre le droit coutumier et le droit canon.

Comment Guillaume de Nogaret avait pu être en contact avec le roi ?

L'évêque de Maguelonne et les consuls de Montpellier étaient en conflit et Guillaume de Nogaret a obtenu que l'évêque cède au roi de France sa part de la ville.

Son travail aurait été remarquable, (*il avait proposé la baronnie de Sauve*) ce qui lui aurait permis de passer définitivement au service du roi. Sa compétence juridique est très appréciée. Il a été, on peut dire, le meilleur auxiliaire du Sénéchal et du recteur royal de Montpellier dans la recherche de la compensation territoriale qui serait offerte à l'évêque<sup>3</sup>.

En gardant ses fonctions de Juge-mage de la Sénéchaussée de Beaucaire Guillaume de Nogaret entre au Parlement de Paris en 1295 à l'âge de 35 ans.

<sup>1</sup> - Le droit romain est considéré comme l'un des premiers systèmes juridiques de l'histoire.

<sup>2</sup> - Jusqu'à la Révolution Française, la sénéchaussée de Beaucaire a été une circonscription judiciaire qui couvrait le Gard, l'Ardèche, l'Hérault et la Lozère. Depuis 1384 leur résidence était à Nîmes (*c'est la raison pour laquelle on dit Beaucaire et de Nîmes*). Dans l'ancien comté de Toulouse il y avait deux autres sénéchaussées : celle de Toulouse et celle de Carcassonne. Les Sénéchaussées ont disparu à la Révolution.

<sup>3</sup> - C'était la première étape de l'acquisition de Montpellier par la couronne de France.

Ce n'était pas exceptionnel qu'un juriste provincial entre au service direct du roi.

Depuis Louis IX les rois s'entourent de légistes qui définissent les attributions de la royauté et qui doivent prévaloir sur le terrain.

Ce n'est donc pas étonnant que des hommes ne devant leur fortune qu'à leur mérite et efforts personnels soient dévoués au roi pour asseoir sa position, surtout face à l'église.

C'est une période un peu particulière où l'administration et les traditions féodales sont abandonnées pour mettre en place une administration moderne et c'est évident que ça ne va pas se passer comme une lettre à la poste. Les seigneurs, les bourgeois et les représentants de l'église ne vont pas accepter la situation car leurs revenus deviennent instables.

On sait aussi que le règne de Philippe IV le bel a été très agité sur le plan monétaire. Philippe le bel a dû multiplier les émissions de nouvelles monnaies ce qui a entraîné des dévaluations et des réévaluations qui étaient nécessaires mais qui ont abouti à un mécontentement général dans le Royaume.

Mais d'un autre côté il lui fallait assainir les finances à tout prix. Et pour cela il n'y a pas d'autre moyen que d'établir des impôts réguliers. En plus il va taxer les juifs, les lombards et n'hésite pas d'ailleurs à confisquer leurs biens.

L'état se centralise et se spécialise en trois sections sous son règne avec

- le Grand Conseil qui examine les dossiers politiques,
- le Parlement responsable de la justice et
- la chambre des comptes qui établit les taxes pour les exportations, soumet les terres de l'Eglise à une redevance (*les décimes*), introduit une taxe pour toute vente....

Il lui faut donc l'aide de Juristes fidèles pour ce grand chantier à transformer un état féodal en une monarchie moderne où la volonté du roi s'impose à tous !

Guillaume de Nogaret par son talent va devenir un de ses fidèles collaborateurs.

Engagé définitivement au service du roi à Paris à la fin de 1295 il est personnellement chargé de la conduite d'un bout à l'autre d'affaires très importantes et notamment, au tout début de sa carrière, de troubles religieux en Languedoc et du procès de l'évêque de Pamiers Bernard Saisset.

#### **L'affaire Bernard Saisset (ou Saget).**

Boniface VIII, pape à l'époque, nomme Bernard de Saisset, abbé des chanoines de Pamiers, évêque et lui demande d'ériger un nouvel évêché dans cette même ville.

Mais Boniface VIII n'avait pas demandé l'accord au roi de France dont dépend la ville.

Philippe le bel fait arrêter Bernard Saisset (*qui était sur le point de s'enfuir à Rome*) sous prétexte de haute trahison car il aurait suggéré au comte de Foix et au comte du Comminges de se libérer de la tutelle du roi.

Bernard Saisset est arrêté et transféré en Senlis (*Picardie*) pour comparaître devant le conseil royal le 24 octobre 1301 pour haute trahison et injures contre le roi.

Des accusations d'hérésie sont ajoutées. Elles seraient fausses, peut-être initiées par Guillaume de Nogaret.

Le pape intime l'ordre à Philippe le bel de remettre l'évêque en liberté et, en même temps il convoque à Rome les évêques français pour discuter de réformes à apporter au royaume de France.

Le pape adresse une lettre (*bulle*) à Philippe le Bel dans ces termes « **Ceux qui te persuadent que tu n'as pas de supérieur et que tu n'es pas soumis au chef de la hiérarchie ecclésiastique, te trompent** » et le menace d'excommunication.

La réponse de Philippe le Bel ne se fait pas attendre. Il déclare qu'en tant que « roi consacré » il dépend de la seule puissance de dieu et convoque, à Notre-Dame de Paris les premiers Etats Généraux où il brûle la bulle de Boniface VIII (*ou peut-être une fausse ?*) en présentant les demandes de Boniface VIII inadmissibles.

Le pape répond par une autre bulle où il menace d'excommunier Philippe le Bel.

Un conflit entre Philippe le Bel et Boniface VIII est amorcé et, même Bernard Saisset est quelque peu oublié et sera d'ailleurs chassé du royaume en février 1302.

#### **L'attentat d'Agnani.**

Dans la querelle qui oppose le pape et le roi de France, Guillaume de Nogaret, nouveau conseiller du roi (*à la mort de Pierre Flote*), prononce un réquisitoire inouï dans lequel il accuse le pape **d'usurpateur de la chaire de St Pierre, d'hérésie, de simonie (la vente et l'achat des choses saintes)**. Rien que ça !

Il faut dire que Boniface VIII ne lâche pas non plus le morceau en incitant de son côté les comtes du royaume à se défaire de la tutelle du roi.

A sa menace d'excommunication de Philippe le Bel par le pape, il réplique donc par la convocation d'un concile œcuménique à Lyon dont le but serait de juger le pape que plusieurs qualifient « **d'indigne** » et de le déposer.

Philippe le Bel semble bien dans son droit : « **Un roi que saint Louis<sup>4</sup> avait tenu enfant sur ses genoux, et qui était lui-même un homme de la plus haute piété** ».

Il pouvait croire sincèrement ne faire que suivre les principes de ses ancêtres en s'érigeant en juge du chef de la catholicité, surtout lorsqu'on sait que Boniface VIII avant de coiffer la tiare était un homme mondain, peu dévot, de foi médiocre et devenu pontife il voulait élever la puissance spirituelle au-dessus de la puissance temporelle et, **surtout prétendait disposer des trônes.**

Il a eu aussi de très nombreux démêlés avec les puissants seigneurs italiens, et même avec le roi d'Aragon, l'empereur d'Allemagne et a aussi incité les allemands à se révolter contre Albert 1<sup>er</sup>, duc d'Autriche.

Ses allures, tout vieux qu'il était, pouvaient sembler celles d'un cavalier plutôt que celles d'un prêtre ; il détestait les *frati*, les ermites, les sectes de mendiants, qui pullulaient de toutes parts, et ne cachait pas le mépris qu'il avait pour ces saintes personnes.

La démission de Célestin V, qu'on disait avoir été forcée, le rôle équivoque que Boniface avait joué dans ce singulier épisode, les circonstances bizarres de la mort de Célestin, faisaient beaucoup parler....

Un parti se trouva bientôt pour soutenir que Boniface n'était pas vrai pape, que son élection avait été invalidée par la simonie, que Célestin V n'avait pas eu le droit de se démettre de la papauté, bref, Boniface était incrédule, hérétique....

Guillaume de Nogaret est chargé par Philippe le Bel de se rendre en Italie afin de le ramener à Lyon.

Boniface VIII ayant appris cela se réfugie dans la petite ville d'Anagni où il a sa résidence d'été.

Guillaume de Nogaret à la tête d'un coup de force ?

Le 7 septembre 1303 il recrute une troupe de 600 cavaliers et 1500 fantassins menés par deux chefs de guerre eux aussi ennemis du pape : Sciarra Colonna et Rinaldo de Supino et envahissent Anagni et s'emparent sans trop de mal de la résidence pontificale.

Les buts de Guillaume de Nogaret et des deux chefs de guerre italiens ne sont pas les mêmes.

Nogaret veut simplement lui notifier la citation à comparaître au concile et, les italiens, surtout Colonna, veulent s'emparer de la personne du pape et l'obliger à renoncer à sa charge.

Guillaume de Nogaret parvient à calmer Colonna et lit solennellement son acte d'accusation au pape qui ne cède sur aucun point et déclare « **voici mon cou, voici ma tête** ».

Maurice Druon décrit la scène dans *Les Rois maudits* : « (...) **Là, le vieux pape de 68 ans, tiare en tête, croix en main, seul dans une immense salle désertée, voyait entrer cette horde en armures. Sommé d'abdiquer, il répondait : « Voilà mon cou, voilà ma tête ; je mourrai, mais je mourrai pape.** » Sciarra Colonna le giflait de son gantelet de fer. Et Boniface lançait à Nogaret : « **Fils de cathare ! Fils de cathare !** ».

Mais rendons l'histoire à l'histoire : la légende que Guillaume de Nogaret aurait « malmené » le pape ou que Sciarra Colonna ait frappé Boniface VIII de son gantelet de fer serait fautive, même si l'église y a cru pendant 7 siècles. Aujourd'hui les historiens parlent de « gifle » métaphore plutôt qu'un acte réel et historique.

Sur une plaque de marbre, au-dessus du tombeau de 13 des héritiers de Guillaume de Nogaret, dans le cœur de l'église de Marsillargues on pouvait lire ceci « **7-09 : messe annuelle d'expiation, en réparation de l'attentat sacrilège commis par Guillaume de Nogaret sur la personne du pape Boniface VIII à Anagni le 7-09-1303. Les deux dernières descendantes prosternées aux pieds du Pie IX le 21 avril 1875 ont reçu de sa bouche des paroles de pardon avec sa bénédiction apostolique**».

Faisons une autre parenthèse en signalant qu'en 2000 le Ministère de l'Éducation Nationale avait l'intention d'appeler la Bibliothèque de la Faculté de Droit de Montpellier du nom de Guillaume de Nogaret mais le projet a dû être abandonné car l'église a fait savoir que ce choix serait une insulte au pape Jean-Paul II puisque Guillaume de Nogaret avait giflé le pape Boniface VIII.

Mais revenons à Anagni. On a dit, écrit que Guillaume de Nogaret s'était chargé avec « plaisir » de cette mission.

Il apparaît dans ses écrits une phrase qui pourrait être interprétée ainsi.

<sup>4</sup> Son grand-père : Louis IX (St Louis) – Philippe III le Hardi son père.

En effet au cours de son voyage pour se rendre auprès de Boniface VIII il tombe malade et écrit au roi en ces termes « *Monseigneur, priez pour que, si ma foi plaît à Dieu, il m’y dirige, et sinon qu’il m’en détourne par la mort autrement à son plaisir...* » mais en post-scriptum il rajoute « *Ce chemin que j’ai à faire, je le ferai, avec la permission de Dieu* ».

Ces phrases divisent les historiens : pour les uns, surtout ceux soumis à l’église, ils y voient « *un homme rusé, violent, impassible, implacable, prototype du jacobin et, par-dessus tout, ennemi acharné de la papauté*<sup>5</sup> » ou aussi « *C’est le personnage le plus curieux du règne et semble avoir été l’animateur de la politique religieuse de Philippe le Bel durant une dizaine d’années... il apporta aux questions religieuses une sorte d’obsession, qui fit dégénérer en conflits tragiques des affaires parfois mineures et qui auraient pu être réglées à l’amiable. C’est qu’il avait une dévotion farouche à l’absolutisme royal*<sup>6</sup> ».

Ces deux historiens au lieu de voir le témoignage d’une âme troublée, révèle plutôt Guillaume de Nogaret dans une résolution passionnée.

On ne peut pas s’avancer sur le caractère de Guillaume de Nogaret mais si l’on veut peut-être se faire une idée on peut s’appuyer sur Ernest Renan<sup>7</sup> qui précise, d’après le témoignage de Giovanni Villani<sup>8</sup> que Colonna était furieux contre le pape et l’aurait bien agressé si Guillaume de Nogaret ne l’en avait empêché..

Le pape Boniface VIII, âgé de 86 ans, avait reçu un affront à la face de l’univers.

Etait-il capable de survivre à cet affront ?

Il s’en retourne à Rome soutenu par les Guelfes<sup>9</sup> dans un élan de haine ravivée contre les Français et excommunie Philippe le bel et Guillaume de Nogaret le lendemain même.

Il meurt peu après, le 11 octobre.

Sa mort change sa défaite en victoire...

Mais pas tout à fait car l’église fait amende honorable à Philippe IV le bel en reconnaissant qu’il avait eu d’excellentes intentions et agi pour le plus grand bien de l’église.

Ce genre d’affaire ne s’est vue qu’une seule fois dans l’histoire... et c’est peut-être là la victoire de Philippe le bel sur la papauté.

Mais... Le roi et Guillaume de Nogaret sont excommuniés !

Guillaume de Nogaret va être obligé de tout faire pour lever ces excommunications car **les conséquences peuvent être graves. Par exemple l’église pourra s’approprier tous ses biens, il ne pourra rien laisser à ses héritiers.**

Guillaume de Nogaret a été chaleureusement remercié de sa mission italienne par l’attribution de fortes sommes qui lui a permis d’acheter des terres à Marsillargues, Calvisson, Congénies dont une cloche du XVIII<sup>e</sup>, la « cloche Nogaret » perpétue le nom de son illustre famille, et Aujargues.

Il va revenir en Italie après l’élection du nouveau pape Benoît XI : il devient ambassadeur pour traiter la paix avec Philippe le bel qui demande condamnation de Boniface VIII.

Benoit XI tergiverse mais peu avant sa mort, Benoît XI avait annulé presque toutes les mesures prises par son prédécesseur Boniface VIII contre Philippe le Bel (*dont son fameuse excommunication*), mais en gardant dans sa mire quelques mandataires du roi, notamment Guillaume de Nogaret. Il l’a cité à comparaître, mais Guillaume de Nogaret s’abstient de se présenter. Le pape s’apprêtait à le condamner par contumace au moment où il meurt.

Des mauvaises langues de l’époque ont prétendu qu’il avait été empoisonné par des figues envoyées par Nogaret, mais cette accusation n’est pas prouvée. Jean Favier, dans *Les Papes d’Avignon*, parle simplement d’indigestion pour avoir trop mangé de figues fraîches<sup>10</sup>.

Après le court pontificat de Benoît XI, le conclave de Pérouse s’ouvre avec des dissensions entre les bonifaciens et anti-bonifaciens.

<sup>5</sup> Pierre de Luz : Histoire des Papes, Albin Michel – tome 1

<sup>6</sup> Etienne Delaruelle et autres auteurs : Histoire du Catholicisme en France.

<sup>7</sup> Ernest Renan – Un Ministre de Philippe Le Bel - Guillaume de Nogaret.

<sup>8</sup> **Giovanni Villani** (v. 1276-1348) est un marchand, écrivain, chroniqueur et homme politique florentin de la fin du XIII<sup>e</sup> et du début du XIV<sup>e</sup> siècle. Giovanni Villani aurait été un témoin de l’attentat d’Agnani.

<sup>9</sup> Les **guelfes** et les **gibelins** sont deux factions médiévales qui s’opposèrent militairement, politiquement et culturellement dans l’Italie des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. À l’origine, elles soutenaient respectivement deux dynasties qui se disputaient le trône du Saint-Empire : la *pars Guelfa* appuyait les prétentions de la dynastie des « Welf » et de la papauté, puis de la maison d’Anjou, la *pars Gebellina*, celles des Hohenstaufen, et au-delà celles du Saint-Empire.

<sup>10</sup> Jean Favier, *Les Papes d’Avignon*, p. 36

## Bertrand de Got 1<sup>er</sup> pape d'Avignon.

Les discussions durent plus d'un an et ils choisissent enfin un nouveau pape.

C'est Bertrand de Got qui devient pape sous le nom de Clément V (*le 1<sup>er</sup> pape d'Avignon*).

Il reçut la mission de Philippe le bel (*mais pas que ! En effet d'autres rois ou empereur sont dans la même situation (Jacques II d'Aragon, Albert de Hasbourg et plusieurs Italiens notamment la famille Colonna dont je vous ai parlé...)* de révoquer les actions de Boniface VIII.

Clément V voulait se faire couronner à Vienne (*Dauphiné*) mais Philippe le bel préfère Lyon et le nouveau pape doit obtempérer. C'est par un froid glacial que se déploie les fastes de la cérémonie du sacre. (*Histoire de la mule pontificale : Au retour de l'église Saint-Just, alors que le duc de Bretagne Jean II tenait la bride de la mule pontificale, un mur sur lequel une foule de spectateurs s'est placée s'effondre, renverse le souverain pontife et ensevelit Jean II*)

Clément V n'est pas décidé à se rendre à Rome où la guerre entraîne une insécurité (*il faut noter aussi que Rome à cette époque n'était pas encore la capitale politique et administrative de l'Eglise : la cour pontificale était itinérante. Rome gardait seulement la préférence car elle conservait les reliques des apôtres Pierre et Paul*).

Il a plutôt l'intention de rester à Bordeaux ce qui faisait le bonheur des Gascons qui l'accueillent chaleureusement en juillet 1306.

Un événement important va troubler sa quiétude. Un exposé de Pierre Dubois, homme de loi et avocat de la cause royale établit des traités théorisant la suprématie du roi de France à l'intérieur du royaume et il prône, entre autres **« les ordres de chevalerie seront fusionnés et réorientés vers leur raison d'être : la défense ou la reconquête des lieux-Saints »**.

Peut-être y a-t-il Guillaume de Nogaret derrière ces traités car celui-ci n'a de cesse de combattre l'église afin de faire annuler toutes les sanctions de Boniface VIII, dont son excommunication.

**C'est dans cet épisode que nous retrouvons une affaire d'importance :**

### l'arrestation des Templiers :

L'ordre du Temple est un ordre religieux et militaire dont les membres sont appelés Templiers. Cet ordre a été créé en 1129 pour protéger les pèlerins qui se rendaient à Jérusalem. Ils ont tout de même participé activement aux batailles pour aider les croisés. Tout autour d'eux s'était organisé un réseau de monastères appelés commanderies.

La Terre sainte étant perdue définitivement après le siège de St-Jean-d'Acre en 1291, les templiers se sont réfugiés à Chypre et l'ordre a été dissous par le pape Clément V le 13 mars 1312 à la suite d'un procès en hérésie. Vous connaissez les spéculations et les légendes sur cette fin tragique des Templiers.

Quel est le rôle de Guillaume de Nogaret dans cette affaire ?

Déjà on peut se poser la question de la légitimité de leur existence (*plus de Terre Sainte = plus de pèlerins = plus de Templiers pour les protéger*)

Ensuite, depuis un certain temps le peuple percevait les chevaliers comme des seigneurs orgueilleux et cupides dont certains menaient une vie désordonnée (**« boire comme un Templier » - « jurer comme un Templier »**).

En 1274 ils avaient déjà dû produire un mémoire au concile de Lyon pour justifier leur existence.

Puis Boniface VIII a voulu affirmer la supériorité du pouvoir pontifical sur le pouvoir temporel des rois.

Philippe le bel s'est donc opposé à lui dans l'affaire que je viens de vous raconter.

Si l'on rajoute que, initialement cantonnés à Chypre, depuis quelques temps les Templier se retiraient de l'île pour occuper leurs commanderies et leurs immenses richesses.

On voyait aussi des Templiers ici et là vivre dans un luxe ostentatoire... alors qu'ils avaient fait vœu de pauvreté.

Ils augmentaient leurs droits d'octroi, de péage, de douane, de banalités etc. ainsi que les bénéfices issus du travail de leurs commanderies (*bétail, agriculture*).

Ce n'est pas tout ! Ils représentaient une puissance militaire importante bien entraînée au combat et... entièrement dévouée au pape.

Vous pensez bien qu'une telle force ne pouvait que gêner le pouvoir du roi.

Comme je vous l'ai dit, Philippe le bel s'était entouré de légistes, tous formés au droit romain, qui avaient pour mission de donner au roi sa souveraineté.

La présence du Temple en tant que juridiction pontificale limitait grandement le pouvoir du roi sur son propre territoire.

On peut rajouter aussi que Clément V, favorable à une fusion entre l'ordre des Templiers et celui des Hospitaliers avait reçu une réponse négative de Jacques de Molay (*grand maître du Temple*) sans aucuns arguments et... de plus il aurait pu, au point diplomatique, faire chevalier du Temple à titre honorifique Philippe le Bel.

On peut bien donc imaginer que l'idée de détruire l'ordre du Temple est bien présente dans l'esprit du roi de France. Mais quels moyens pouvait-il avoir ?

C'est Guillaume de Nogaret qui va dénicher un atout majeur : Un templier était condamné à mort et partageait la cellule d'un certain Esquieu de Floyran (*bourgeois de Béziers ou prieur de Montfaucon*) emprisonné pour meurtre.

Le Templier ce serait confessé à Esquieu de Floyran en lui avouant le **« reniement du Christ, les pratiques obscènes des rites d'entrée dans l'ordre et la sodomie »**.

Après avoir essayé de moyenner auprès de Jacques II d'Aragon (*souverain de la ville de Montpellier*) ces informations, il parvient à avertir Guillaume de Nogaret qui va le délivrer et le payer pour diffuser au sein de la population ces idées. Jacques de Molay au courant de ces rumeurs demande l'ouverture d'une enquête pontificale qui est accordée le 24 août 1307.

Seulement Philippe le bel ne veut pas attendre les résultats de l'enquête et prépare l'arrestation des Templiers.

Est-il poussé par Guillaume de Nogaret ou est-ce Philippe le Bel qui donne les ordres ?

Guillaume de Nogaret a besoin de faire lever son excommunication. En effet, le simple fait d'être reçu par le pape pour la négociation la ferait lever (*Un pape ne peut s'entretenir avec un excommunié*).

Un vaste réseau de messagers va se mettre en marche le 14 septembre 1307 pour joindre tous les sénéchaux et baillis avec la directive de saisir tous les biens mobiliers et immobiliers des Templiers ainsi que leur arrestation au cours d'une même journée : le vendredi 13 octobre 1307 (*vendredi 13 !*).

L'idée était forte de les faire arrêter le même jour afin qu'informés de l'arrestation de quelques uns ils ne se regroupent et deviennent alors difficile à arrêter.

Guillaume de Nogaret ce même jour, entre dans l'enceinte du Temple de Paris où résidait Jacques de Molay.

A la vue de l'ordonnance royale il se laisse emmener comme 138 autres Templiers.

Ils avaient confiance, en 1306 ils avaient recueilli Philippe le bel pendant les émeutes de Paris, ils ne peuvent se retrouver maintenant en prison. C'est une erreur. Mais ils vont attendre longtemps leurs procès.

Le 27 avril 1311, soit huit ans après l'attentat d'Anagni, Guillaume de Nogaret obtient de Clément V l'absolution pour tous les protagonistes du conflit avec Boniface VIII et la levée de son excommunication (*bulle Rex glorie*).

### **Le procès.**

Les Templiers ne pouvaient subir la justice laïque. C'est le confesseur de Philippe le bel, Guillaume de Paris, grand inquisiteur de France qui procède aux interrogatoires : parmi les 138 arrêtés à Paris, 38 meurent sous la torture. Les péchés confessés enregistrés sont : le reniement de la Ste Croix, le reniement du Christ, la sodomie et l'adoration d'une idole (*Baphomet*).

Le pape fait ordonner à tous les souverains européens d'arrêter les Templier et de mettre leurs biens sous la gestion de l'Eglise....

Des procédures entre états généraux et conciles s'engagent...

C'est le concile de Vienne qui conclut avec la bulle *Vox in excelso* de 1312 de l'abolition définitive de l'ordre du Temple. Jacques de Molay et 3 autres Templiers apprennent sur le parvis de Notre-Dame de Paris leur sort : ils sont condamnés à la prison à vie. Deux des Templiers clamant alors leur innocence. Ils ont donc menti aux juges de l'inquisition, ils sont donc relaps et remis à la justice du roi.

Philippe le bel condamne Jacques de Molay et les Templiers relaps au bûcher.

Geoffroi de Paris chroniqueur, témoin oculaire, a écrit les paroles du Grand Maître : « ***Je vois ici mon jugement où mourir me convient librement ; Dieu sait qui a tort, qui a péché. Il va bientôt arriver malheur à ceux qui nous ont condamnés à tort : Dieu vengera notre mort***<sup>11</sup> ». Etaient-ils donc innocents ?

Dès le XIV<sup>e</sup> siècle, le destin tragique de Jacques de Molay inspire des auteurs.

Boccace parle de lui dans son *De casibus virorum illustrium* (*Des cas d'hommes illustres*) comme parfait exemple d'homme modeste que la Fortune a porté au sommet et dont la chute fut d'autant plus spectaculaire. Cependant, c'est souvent la fin des Templiers et de l'ordre qui marque la littérature et en particulier le bûcher spectaculaire du 11 mai 1310 durant lequel 54 templiers sont brûlés.

La légende la plus connue et la plus ancienne autour de Jacques de Molay concerne la malédiction qu'il est censé avoir lancée contre Philippe *le Bel* et les Capétiens.

Selon l'historienne Colette Beaune, cette légende est née après un épilogue stupéfiant pour les contemporains de Philippe *le Bel* : comment le roi le plus puissant de la chrétienté, doté de trois fils, a-t-il pu voir s'achever sa dynastie et plonger son royaume dans la guerre de Cent Ans ?

Dans les mentalités médiévales, comment expliquer la chute de cheval, l'adultère de ses brus (*la tour de Nesle*), la mort précoce de ses trois fils si ce n'est par une raison surnaturelle ?

La malédiction est cependant plus souvent attribuée à Boniface VIII, pape dont la mort est imputable à Philippe.

C'est au XVI<sup>e</sup> siècle que la malédiction est clairement formulée.

Paolo Emilio rédige une histoire de France pour le compte du roi François I<sup>er</sup> où il met en scène la mort d'un Jacques de Molay maudissant le roi et le pape et les convoquant devant le tribunal de Dieu.

Les historiens des siècles suivants reprennent son récit.

---

<sup>11</sup> Des ésotéristes et des historiens se sont par la suite inspirés de cette phrase en y rajoutant « vous serez tous maudits jusqu'à la treizième génération... en nommant ceux qui devaient comparaître devant la justice divine notamment Philippe le bel et Guillaume de Nogaret.

Cette légende s'est maintenue jusqu'à la suite romanesque historique *Les Rois maudits*, rédigée par Maurice Druon entre 1955 et 1977, ajoutant au roi et au pape, le garde du Sceau, pourtant déjà mort depuis quelques mois (11 avril 1313), Guillaume de Nogaret, qui avait procédé à l'arrestation des Templiers et à leur procès.

Cette suite et ses adaptations télévisées contribuent à populariser encore davantage Jacques de Molay et sa malédiction :

**« Pape Clément !... Chevalier Guillaume !... Roi Philippe !... Avant un an, je vous cite à paraître au tribunal de Dieu pour y recevoir votre juste jugement ! Maudits ! Maudits ! Maudits ! Tous maudits jusqu'à la treizième génération de vos races ! »** *Les Rois maudits*, 1955

### **Epilogue**

Une version populaire de la légende attribue à la malédiction la mort de Louis XVI qu'elle situe à la treizième génération après Philippe *le Bel*, alors que la treizième génération est celle des enfants de Louis XIV.

Si des souvenirs peu honorables restent attachés à certains actes de l'administration de Nogaret, de belles et grandes institutions paraissent aussi dater de lui :

- la première organisation des archives de la couronne lui appartient.
- Saint Louis avait placé à la Sainte-Chapelle la collection appelée trésor des chartes. Philippe le Bel, en 1307, institue, sur la proposition de Nogaret, la charge de garde du trésor des chartes, et la confia à Pierre d'Étampes, chanoine de Sens, un de ses clercs, qui a rédigé des inventaires dont quelques-uns existent encore.
- Nogaret a fait transcrire sur des registres spéciaux, et dans un ordre méthodique, les actes les plus importants dont les originaux étaient déposés au trésor des chartes.

### **Conclusion**

Gouverner, en ce qui concerne Nogaret, est en premier lieu une affaire de compétences, de savoirs et de savoir-faire. L'héritage de son cursus universitaire est à cet égard très important. Nogaret ne doit cependant pas tout à ce dernier. Il s'est en effet adapté aux traditions de gouvernement de la monarchie capétienne, ce dont témoigne le travail qu'il effectue sur les actes et sa connaissance fine de la rhétorique de la chancellerie royale : loin de n'être qu'un intellectuel, il est aussi un homme de pratique.